



Une école d'enseignement supérieur privée peut-elle être fermée ?

Par TammY67, le 28/04/2009 à 23:21

Bonjour,

Je suis élève-ingénieur(e) dans une école privée qui comptent un peu plus de 1000 étudiants en France et notre école connaît dernièrement (depuis 2ans exactement) des problèmes financiers liés à une mauvaise gestion.

Je voulais savoir si dans le cas où ses problèmes ne se réglaient pas et que ça s'aggrave si on risquait de voir notre école fermée et nous trouver sans formation ni diplôme du jour au lendemain. Ou si la loi prévoit une procédure spéciale dans ces cas là pour préserver les étudiants de se retrouver sans formation.

Pour information notre école aurait le statut d'association 1901.

Cordialement,